



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Comité Jacques-Viger

Montréal 

Production

Direction

Patrick Marmen

Rédaction

Patrick Marmen

Julie St-Onge

Coordination, mise en page et recherche iconographique

Julie St-Onge

Contributions

Myriam St-Denis

Conception graphique

Ville de Montréal

Disponible sur le site Internet du Comité Jacques-Viger :

ville.montreal.qc.ca/cjv

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2019

978-2-7647-1739-4 – PDF français

Pour plus d'information :

Comité Jacques-Viger

303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage, bureau 6a-26

Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Téléphone : 514 872-4055

cjviger@ville.montreal.qc.ca

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	5
MANDAT ET COMPOSITION DU CJV	7
ENJEUX DE 2018	15
Requalification d'un ensemble institutionnel.....	16
Densification et respect du cadre bâti.....	16
Façadisme	18
Création d'un parc-nature.....	18
PRÉOCCUPATIONS DU CJV	21
Adaptation aux changements climatiques.....	22
Pérennité des aménagements.....	22
Mandat du Comité Jacques-Viger	22
RECOMMANDATIONS S'ADRESSANT À LA VILLE.....	25
BILAN DES ACTIVITÉS DU CJV	27
ANNEXES	29
Annexe 1 : Liste des avis produits par le CJV en 2018.....	30
Annexe 2 : À propos de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal	32

Mot du président



C'est avec un très grand plaisir que je vous présente le rapport annuel des activités du Comité Jacques-Viger pour l'année 2018.

Je me dois d'emblée de mentionner que, bien que la tâche me soit revenue de coordonner la production de ce bilan, les travaux du comité pour la dernière année ont, pour leur part, été présidés par Pierre Corriveau, architecte, dont le mandat s'est achevé en mai 2019. Au nom de l'ensemble des membres du comité, je tiens à le remercier et à souligner son excellent travail à la tête du CJV. Sous sa gouverne, le Comité Jacques-Viger s'est doté d'un code de déontologie, a adopté un guide de présentation des projets, a mis en place un site Internet et a réalisé son premier colloque tout en rédigeant des avis d'une grande qualité et pertinence. Il aura ainsi contribué autant à l'amélioration des processus internes du comité qu'à son rayonnement au sein de la Ville et à l'extérieur.

Il me revient également de souligner le départ de Marie Lessard, urbaniste et professeure honoraire, Manon Asselin, architecte, et de Philippe Lupien, architecte et architecte-paysagiste, ayant tous les trois terminés leur mandat en 2018. À ces noms, j'ajoute celui de Josée Bérubé, architecte et urbaniste, dont le mandat s'est terminé en 2019. Je vous remercie pour votre générosité et votre grande contribution aux travaux du comité ainsi que pour la qualité de vos propos.

Ces départs nombreux marquent le renouvellement important du comité qui s'est opéré durant l'année 2018. Ainsi, se sont ajoutés Maryse Laberge, architecte, Jonathan Cha, architecte-paysagiste et urbanologue et Mario Brodeur, architecte. Suivant l'esprit du Comité Jacques-Viger, ces nouveaux membres se démarquent toujours par la qualité de leur expertise et leur interdisciplinarité afin de pouvoir accompagner tout aussi fidèlement les équipes professionnelles et les élus de la Ville de Montréal dans leur processus de planification et d'autorisation de projets.

Dans les pages qui suivent, vous pourrez découvrir le bilan complet des travaux du comité ainsi que la teneur des avis publics que nous avons diffusés. Nous avons également ajouté une section sur les enjeux et préoccupations des membres envers le développement et l'aménagement de la ville de Montréal. Ces préoccupations ont comme point commun une aspiration concrète envers le développement urbain durable de Montréal et l'atteinte de grands objectifs en matière de résilience et d'adaptation aux changements climatiques, des thèmes qui deviennent centraux dans l'argumentaire développé dans les avis du CJV au cours des dernières années.

Mes derniers mots reviennent à l'équipe de la permanence du comité qui fait un travail sans relâche pour accompagner les membres dans leur réflexion.

Au plaisir de collaborer avec vous tous au cours des prochaines années!

Président du Comité Jacques-Viger depuis mai 2019

ARLING BROTHER

FOUNDRY

MANDAT ET COMPOSITION DU CJV



Pour consulter le règlement du Comité Jacques-Viger, visitez son site Internet :

ville.montreal.qc.ca/cjv

Mandat et fonctionnement

Le Comité Jacques-Viger (CJV) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière d'aménagement, de design urbain, d'architecture, d'urbanisme et d'architecture de paysage. Il s'agit d'un comité expert et indépendant. Il a été officialisé en 2012 par le conseil municipal.

Le CJV a pour mandat d'émettre des avis sur :

- tout projet de modification au Plan d'urbanisme
- tout projet dérogatoire adopté en vertu des paragraphes 1, 2, 3 et 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal¹
- tout projet à la demande du conseil municipal

Ainsi, un avis du CJV est obligatoire pour tous ces projets avant de les soumettre au conseil municipal.

En commentant et en formulant des recommandations sur les projets, politiques et plans qui lui sont soumis pour étude, le CJV vise à améliorer leur qualité. Son rôle est ainsi de conseiller les élus du conseil municipal qui seront amenés à se positionner sur ces projets.

De plus, le CJV peut, de sa propre initiative, organiser des activités et élaborer des outils pédagogiques dans un objectif de sensibilisation aux domaines qui touchent son expertise.

Le CJV encourage les requérants à venir le consulter au début de l'élaboration d'un projet. Cette pratique leur permet de bénéficier d'un meilleur encadrement tout au long du processus, tout en permettant au CJV de contribuer pleinement à l'évolution du projet. En ce cas, il produit alors un avis préliminaire sur une version peu avancée du projet. Ce document n'est jamais rendu public. Par la suite, une version plus avancée doit être présentée au CJV pour avis.

Les avis du CJV et du comité mixte deviennent publics à la suite de la présentation du projet sur lequel ils portent au conseil d'arrondissement ou au conseil municipal. Ils sont par la suite accessibles sur le site Internet du CJV à l'adresse ville.montreal.qc.ca/cjv.

Dans de rares cas, le CJV peut également émettre un commentaire lorsqu'une réunion a lieu sans que le quorum ait été atteint, ou encore si les informations fournies sont jugées insuffisantes pour la production d'un avis préliminaire ou d'un avis. Tout comme l'avis préliminaire, le commentaire est un document interne, à l'intention des requérants et des concepteurs, qui n'est jamais rendu public.

Comité mixte

Des réunions sont tenues conjointement entre le CJV et le Conseil du patrimoine de Montréal (instance consultative de la Ville en matière de patrimoine - CPM) pour l'évaluation de projets devant être soumis aux deux instances pour avis. Officialisé en 2012, ce comité paritaire, nommé comité mixte, permet de mettre à profit l'expertise complémentaire du CJV et du CPM et de simplifier le processus en n'émettant qu'un seul avis conjoint.

¹ Pour plus de détails sur l'article 89, voir l'annexe 2 à la page 32.

Structure organisationnelle

Le Comité Jacques-Viger relève du conseil municipal. Sa gestion administrative est assurée par le Service du greffe de la Ville de Montréal. Le responsable politique du CJV est M. Éric Alan Caldwell, conseiller de la Ville, membre du comité exécutif, responsable de l'urbanisme, du transport et de l'Office de consultation publique de Montréal.

Composition du CJV

Le Comité Jacques-Viger est composé de neuf membres, dont un président et deux vice-présidentes. Les membres sont des professionnels des domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du design urbain et de l'architecture de paysage, reconnus pour leur expertise et nommés par le conseil municipal au terme d'un appel de candidatures public. Leur mandat est de trois ans, renouvelable une fois.

En 2018, les mandats de trois membres sont venus à échéance : Marie Lessard (mai 2018), Manon Asselin et Philippe Lupien (octobre 2018). Ils ont été remplacés en cours d'année par Jonathan Cha, Maryse Laberge et Mario Brodeur, qui ont été nommés par le conseil municipal à partir de la banque de candidatures constituée dans le cadre du dernier appel de candidatures lancé en octobre 2016.

Membres



Pierre Corriveau
Président

Architecte, membre de l'Ordre des architectes du Québec depuis 1985 et *fellow* de l'Institut royal d'architecture du Canada depuis 2011, Pierre Corriveau est fondateur et associé principal chez CGA architectes. Il a enseigné à l'École d'architecture de l'Université de Montréal et a été membre du comité de rédaction du Manuel canadien de pratique de l'architecture. À titre d'architecte-concepteur principal, il a participé à la création du Biodôme de Montréal en 1992. Il a également œuvré à l'international, notamment au projet du Technoparc agroalimentaire de Qujing, en Chine. Il a été membre du Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal de 2002 à 2012. Membre du Comité Jacques-Viger depuis 2012, il en est le président depuis 2016.



Josée Bérubé
Vice-présidente

Possédant une formation en architecture et en urbanisme, Josée Bérubé a été professionnelle accréditée LEED de 1989 à 2010. Après avoir travaillé au sein de la firme Cardinal Hardy, de laquelle elle est devenue associée en 2000, elle fait maintenant partie de l'équipe de Provencher_Roy, où elle œuvre en design urbain et habitation. Ses principaux domaines d'expertise sont les études urbaines et de faisabilité, les plans d'ensemble, les projets résidentiels et multifonctionnels, le développement durable et l'aménagement écologique. Plusieurs projets sur lesquels elle a œuvré ont remporté des prix nationaux. Elle a enseigné à la maîtrise en urbanisme à l'Université de Montréal. Elle est membre du Comité Jacques-Viger depuis 2012.

L'essence du CJV remonte à la création, en 1962, de la Commission Jacques-Viger alors chargée d'étudier les questions relatives à la préservation du Vieux-Montréal. Par la suite, la Commission s'est vu confier le rôle, en 1992, d'évaluer les projets dérogatoires au Plan d'urbanisme. Elle a été remplacée par le Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme en 2002, à son tour remplacé par le Comité Jacques-Viger en 2012.



Sophie Beaudoin
Vice-présidente

Architecte paysagiste depuis l'obtention de son diplôme en 1993 à l'Université de Montréal, Sophie Beaudoin a œuvré au sein de plusieurs équipes multidisciplinaires et a enseigné à l'Université de Montréal à titre de chargée de formation pratique dans divers ateliers de design. Elle se joint en 2003 à la firme d'architectes paysagistes Claude Cormier + Associés, de laquelle elle devient associée en 2011. Elle y agit à titre de directrice de projet pour des projets de design urbain et d'architecture de paysage de grande envergure. Son approche de l'architecture de paysage est teintée à la fois de ses expériences et de son dévouement pour la profession. Elle est membre du Comité Jacques-Viger depuis 2012.



Manon Asselin
Membre

Architecte et professeure agrégée à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, Manon Asselin est diplômée de l'École d'architecture de l'Université McGill en 1992 et y obtient en 2001 une maîtrise post-professionnelle en histoire et théorie de l'architecture. Membre de l'Ordre des architectes du Québec et du Conseil du bâtiment durable du Canada, elle cumule plus de vingt ans d'expérience dans la pratique de l'architecture. En tant que cofondatrice de l'Atelier TAG, elle a reçu plusieurs prix, dont trois médailles du Gouverneur général du Canada en architecture et le Prix de Rome professionnel en architecture du Conseil des arts du Canada, et est lauréate du *Gerald Sheff Visiting Professorship in Architecture* de l'Université McGill. Elle a été membre du Comité Jacques Viger de 2012 à 2018.



Mario Brodeur
Membre

Architecte et membre de l'Ordre des architectes du Québec depuis 1983, Mario Brodeur travaille dans le domaine de l'héritage culturel depuis 1980. Pendant vingt ans, il a œuvré au sein du ministère de la Culture et des Communications du Québec en tant qu'architecte spécialiste en patrimoine. Il a été responsable du développement et de la mise en œuvre de différents programmes de soutien à la mise en valeur, tels ceux concernant le patrimoine religieux du Québec et le Vieux-Montréal, en plus de coordonner l'Entente de développement culturel de Montréal. Depuis 2003, à titre d'architecte et de consultant en patrimoine culturel au sein de l'entreprise Brodeur consultants qu'il a fondée, il réalise des analyses de gestion, des inventaires, des répertoires et des études patrimoniales et propose des stratégies d'intervention tant aux instances administratives fédérale, nationale et municipale qu'à des promoteurs immobiliers. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis octobre 2018.



Jonathan Cha
Membre

Docteur en aménagement de l'espace et en urbanisme, Jonathan Cha est urbanologue, architecte paysagiste (membre de l'Association des architectes paysagistes du Québec), consultant en patrimoine, conseiller en aménagement pour la Société du parc Jean-Drapeau et membre du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement Le Sud-Ouest, du Conseil local du patrimoine de la Ville de Westmount et de *Next City Vanguard Alumni*. Il enseigne à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal et à l'École de design de l'UQÀM et participe à de nombreux jurys professionnels dans le domaine de l'aménagement. Il s'intéresse à l'histoire, aux théories, aux formes, aux sens et à la transformation des espaces publics et plus récemment à l'urbanisme transitoire. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis juin 2018.



Isabelle Giasson
Membre

Architecte paysagiste, designer urbain et récréologue, Isabelle Giasson détient un MBA des HEC et est membre de l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) et de l'*American Society of Landscape Architects*. En tant que directrice et associée en architecture de paysage pour le Groupe Cardinal Hardy, le Groupe IBI puis Lemay, elle a dirigé une douzaine de projets ayant remporté des prix d'excellence. En 2016, elle fonde la firme Arcadia Studio pour créer des milieux de vie qui se démarquent par leur qualité, leur convivialité et leur durabilité. Elle a enseigné comme chargée de cours et chargée de formation pratique à l'Université de Montréal. Récipiendaire de deux bourses Günter A. Schoch de la Fondation en architecture de paysage du Canada, elle préside le conseil d'administration de l'AAPQ depuis 2015 où elle s'implique sur de nombreux comités professionnels. Elle est membre du Comité Jacques-Viger depuis décembre 2016.



Maryse Laberge
Membre

Architecte et membre de l'Ordre des architectes du Québec depuis 2000, Maryse Laberge est diplômée de l'Université de Montréal en architecture et en histoire de l'art. Elle détient une accréditation professionnelle LEED auprès du U.S. *Green Building Council* (USGBC) et du *Canada Green Building Council* (CaGBC). Associée de BBBL architectes (membre du Groupe Provencher_Roy), elle agit en tant que concepteur ou chargée de projet à la réalisation de bâtiments publics institutionnels, principalement dans le domaine de l'éducation, de la santé et du développement durable. Elle a participé à de nombreux projets écoresponsables ou certifiés LEED, dont le pavillon d'accueil du Parcours Gouin. Engagée dans l'éducation et la diffusion de la pratique professionnelle, elle a été conférencière et critique invitée à des universités. Elle est membre du Comité Jacques-Viger depuis octobre 2018.

Le Comité Jacques-Viger est composé de 9 membres et a une équipe permanente de 3 personnes, partagée avec le Conseil du patrimoine de Montréal.



Marie Lessard
Membre

Membre émérite de l'Ordre des urbanistes du Québec et professeure honoraire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, Marie Lessard est spécialisée en urbanisme de projets, en design urbain et en gestion du patrimoine urbain. Elle a présidé le Conseil du patrimoine de Montréal (2007-2012), le Comité de toponymie de la Ville de Montréal (2007-) et le Groupe d'experts sur l'avenir des bâtiments hospitaliers excédentaires du CHUM et du CUSM (2013-2014) et a coprésidé le Comité aviseur sur le plan directeur du Vieux-Port de Montréal (2015-). Elle a siégé au Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal (2006-2012) avant de devenir membre du Comité Jacques-Viger, de 2012 à 2018.



Philippe Lupien
Membre

Architecte et architecte paysagiste, Philippe Lupien est lauréat du Prix de Rome professionnel en architecture du Conseil des arts du Canada en 1996 et en 1997, membre de l'Association des architectes paysagistes du Québec depuis 2006 et de l'Ordre des architectes du Québec depuis 2010. Sa pratique est partagée entre la diffusion des préoccupations architecturales et du design en tant que rédacteur en chef du magazine ARQ, l'enseignement universitaire du design urbain à l'école de design de l'UQÀM et la conception de projets d'architecture, d'aménagement urbain et de scénographie muséale au sein du cabinet Lupien+Matteau, qu'il a cofondé en 2008. Il a animé une émission hebdomadaire à la chaîne de télévision ARTV sur l'architecture résidentielle. Il a été membre du Comité Jacques-Viger de 2012 à 2018.



Patrick Marmen
Membre

Consultant en design urbain, Patrick Marmen est chercheur associé à la Chaire en paysage et environnement et chargé de cours à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Détenteur d'un baccalauréat et d'une maîtrise en architecture de l'Université Laval, il œuvre depuis 2002 dans une variété de contextes professionnels croisant design urbain, patrimoine et paysage. Principalement intéressé par les processus qui favorisent la qualité des projets urbains, il agit à titre de conseiller professionnel pour la coordination de concours de design et l'animation de panels d'experts en design et a participé à l'organisation d'ateliers internationaux de design urbain en Chine, au Brésil et en France. Il est coauteur des livres *Évry, l'Université et la Ville : Cinq stratégies pour un modèle de partage* et *YUL/MTL : Paysages en mouvement*, qui a remporté un Prix national d'excellence 2016 de l'Association des architectes paysagistes du Canada. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis décembre 2016.



Michel Rochefort
Membre

Urbaniste et professeur au département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal, Michel Rochefort a notamment occupé, pendant plus de 15 ans, plusieurs postes de nature stratégique, dont celui de coordonnateur à l'aménagement du territoire métropolitain au sein des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec avant de se tourner vers l'enseignement et la recherche. L'élaboration et la mise en œuvre des outils de planification urbaine, régionale et métropolitaine ainsi que des outils réglementaires d'aménagement et d'urbanisme constituent le point central de ses expériences professionnelles, son enseignement et ses recherches. Détenteur d'un doctorat en études urbaines, il possède également des diplômes en architecture et en maîtrise d'ouvrage. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis avril 2017.

Personnel en soutien au CJV

Le CJV est soutenu dans l'accomplissement de sa mission par une équipe de trois personnes attirées à la permanence, qui soutient également le Conseil du patrimoine de Montréal dans ses activités. Ce personnel est rattaché au Service du greffe de la Ville de Montréal.

Geneviève Gagnon, secrétaire d'unité administrative, est responsable de la planification et de la gestion des activités quotidiennes. Elle a quitté l'équipe en janvier 2018 et a été remplacée par Carla Ferreira Guimarães. Deux professionnelles, conseillères en aménagement, font la recherche, l'analyse et la rédaction associées au mandat du CJV et du CPM : Julie St-Onge, historienne spécialisée en patrimoine montréalais, détentricrice d'une maîtrise en histoire profil appliqué et Hilde Wuyts, détentricrice d'une maîtrise en architecture et d'un DESS en conservation du patrimoine.



Geneviève Gagnon
Secrétaire d'unité
administrative



**Carla Ferreira
Guimaraes**
Secrétaire d'unité
administrative



Julie St-Onge
Conseillère en
aménagement



Hilde Wuyts
Conseillère en
aménagement



ENJEUX DE 2018



En 2018, le Comité Jacques-Viger, seul ou en comité mixte avec le Conseil du patrimoine de Montréal, a tenu 14 réunions et a publié 15 avis ou avis préliminaires et 2 commentaires sur les projets qui lui ont été soumis.

Pour la première fois depuis sa création en 2012, le CJV a également déposé, conjointement avec le CPM, un mémoire sur le projet de création d'un parc-nature sur une partie de l'ancienne gare de triage Turcot. La présente section résume les enjeux majeurs qui émanent des projets que le CJV a analysés en 2018, mais se concentre uniquement sur le contenu des avis qui sont publics au moment de la production de ce rapport².

Requalification d'un ensemble institutionnel

En 2018, le CJV a étudié dans le cadre d'un comité mixte un seul projet de requalification d'un ensemble institutionnel. Les sœurs de Sainte-Anne de Lachine ont développé un projet prévoyant la construction d'une nouvelle résidence pour leur communauté, la conversion du couvent existant à des fins résidentielles, l'aménagement d'espaces verts et l'implantation d'un parc public municipal. Tout en soulignant la difficulté de reconversion d'un tel site, le comité mixte s'est dit séduit par la programmation et le caractère évolutif du plan directeur et de développement du site qui lui a été présenté, car celui-ci permet d'assurer la sauvegarde du patrimoine bâti et paysager de cet ensemble institutionnel. L'une des particularités de ce projet réside dans l'intention de créer un parc public sur environ 20% du site. Tout en félicitant les requérants et l'Arrondissement de Lachine pour cette initiative, le comité mixte a émis plusieurs recommandations visant à assurer la pérennité des aménagements paysagers, la gestion des interfaces entre les domaines public et privé et l'augmentation de la biodiversité. À titre d'exemple, le comité a recommandé de mieux intégrer la canopée à la coulée verte afin de constituer un corridor vert continu ainsi que de diversifier les espèces d'arbres fruitiers du verger pour y augmenter la résistance aux maladies et aux attaques d'insectes. Quant aux usages, il s'est dit inquiet concernant la programmation de la chapelle, jugeant que sa localisation au quatrième étage d'un bâtiment résidentiel soulève d'importants enjeux d'accessibilité. Au niveau du patrimoine, accordant une attention particulière à la conservation et à

l'entretien des décors et des détails architecturaux intérieurs et extérieurs, le comité s'est dit rassuré qu'il soit prévu d'encadrer le maintien de ces éléments par la réglementation.

Densification et respect du cadre bâti

Plusieurs projets présentés au CJV et au comité mixte en 2018 soulevaient des enjeux de densification relativement au respect du cadre bâti existant. Le premier concerne la place Chaumont dans le Vieux-Anjou. Cet espace est actuellement intégré dans un secteur plus vaste où le Plan d'urbanisme prescrit un bâti d'un à deux étages hors-sol avec un taux d'implantation au sol faible ou moyen. La demande initiale de modification au Plan d'urbanisme visait à créer de nouveaux secteurs de densité qui couvrent la place Chaumont et ses abords avec un bâti de deux à trois étages (secteur résidentiel avoisinant) et de trois à quatre étages hors-sol (partie commerciale de la place Chaumont). Bien qu'aucune valeur patrimoniale ne soit officiellement accordée à ce secteur, le CJV était d'avis que le cadre bâti résidentiel de l'ancien noyau villageois témoigne de l'histoire de ce milieu. Ainsi, dans un premier avis sur le projet, le CJV avait encouragé l'Arrondissement à réaliser une analyse typomorphologique et à accorder une attention particulière à l'intégration des nouvelles constructions et au patrimoine résidentiel modeste.

Le projet a été retravaillé et présenté à nouveau au CJV. La version révisée du projet présentait une réduction du périmètre d'intervention et proposait de créer un seul nouveau secteur de densité sur la place Chaumont où se concentrerait l'augmentation des hauteurs (3 à 4 étages). Dans son second avis, le CJV a toutefois maintenu ses inquiétudes que le secteur soit dénaturé face à un processus de transformation qui rendrait d'office non réglementaire le bâtiment existant de deux étages de la place Chaumont. Face aux risques de fusion du parcellaire, causés par l'augmentation de la hauteur sur des lots de petites dimensions, le CJV a encouragé l'Arrondissement à se doter d'outils et de mesures réglementaires qui permettent le maintien du petit gabarit de la structure urbaine et commerciale, dont un outil de contrôle des typologies des commerces et le traitement des projets supérieurs à deux étages par projet particulier. Le CJV s'est également montré en désaccord avec le parti-pris négatif attribué à l'hétérogénéité du cadre bâti. Insistant pour le respect du bâti existant, il s'est donc dit en défaveur des orientations visant à l'uniformiser,

² Notons que les avis préliminaires et les commentaires, de même que les avis à propos de projets qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision par le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement, n'ont pas été résumés ici puisque leur contenu n'est pas public. Toutefois, la liste de l'ensemble des avis, avis préliminaires et commentaires produits par le CJV ou le comité mixte en 2018 peut être consultée en annexe à la page 30.

le régulariser ou l'harmoniser et a plutôt recommandé de le valoriser. Finalement, le CJV s'est opposé à l'objectif visant à considérer le site de l'église Saint-Conrad comme un site de développement prioritaire et a recommandé à cet égard de documenter sa valeur architecturale et son potentiel de reconversion avant de conclure à sa démolition.

Les mêmes enjeux de densification ont été soulevés à l'Arrondissement d'Ahuñsic-Cartierville. Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal prescrit que la presque totalité du territoire de l'arrondissement d'Ahuñsic-Cartierville qui se trouve à l'est de l'autoroute 15 soit considérée comme un secteur de densité qui prévoit un taux d'implantation de moyen à élevé et un bâti d'un à trois étages. Lors de l'élaboration du règlement de concordance, il a été demandé qu'un taux d'implantation minimal de 30% soit spécifié dans les secteurs ayant un taux d'implantation moyen ou élevé. Or, à l'usage, il est apparu que le tissu urbain de ce secteur est majoritairement composé d'immeubles dont le taux d'implantation est nettement inférieur à 30%. Cette non-concordance a pour conséquence d'empêcher de maintenir la morphologie existante en obligeant une densification parfois en contradiction avec les caractéristiques du cadre bâti spécifique au site patrimonial. Plus concrètement, cela empêche notamment les propriétaires d'acquérir des portions de terrains adjacents, de démolir une dépendance ou une partie de leur bâtiment principal puisque cela diminue le taux d'implantation. L'Arrondissement a donc préparé un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin d'éliminer le taux d'implantation minimal dans les zones qui bordent le boulevard Gouin et la rivière des Prairies et dans le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet. Le comité mixte a affirmé l'intérêt patrimonial et paysager de ce site et a appuyé l'Arrondissement dans son projet de règlement. Il a soutenu que le changement visé permettra de régler une situation problématique en reflétant de façon plus adéquate la composition actuelle du tissu urbain dans les zones concernées. Le comité mixte s'est néanmoins dit inquiet concernant les taux d'implantation maximum de ces zones, fixés à 50% dans le règlement de zonage. Il est d'avis que le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), un outil qualitatif et subjectif, n'est pas approprié pour encadrer adéquatement le taux d'implantation maximum. Il a plutôt recommandé qu'un outil normatif, tel le règlement d'urbanisme de l'arrondissement, soit utilisé pour encadrer cet aspect. Également soucieux de la protection du caractère paysager de ces zones, le comité mixte a recommandé de

réfléchir à l'impact des taux d'implantation pour la préservation des paysages du site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet et d'intégrer cette réflexion au sein du projet de PIIA.

Un autre cas concernant l'impact de l'augmentation des hauteurs sur le cadre patrimonial existant a été présenté au comité mixte. Il s'agit du projet de construction d'un bâtiment résidentiel de 4 étages situé au 5350-5400, avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Le site visé par le projet jouxte le monastère des Carmélites, une communauté cloîtrée. Érigé en 1895-1896, le bâtiment a été classé monument historique par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) en 2006. Le site du 5350-5400, avenue Henri-Julien est assujéti à l'aire de protection du monastère, qui vise notamment à contrôler les vues sur les espaces situés à l'intérieur du mur d'enceinte. Au Plan d'urbanisme, le terrain est situé dans un secteur autorisant une hauteur de 5 à 9 étages. Or, à la suite d'une analyse des vues vers et depuis le monastère, le MCC a fixé une hauteur maximale de 4 étages pour le projet, ce qui va à l'encontre du Plan d'urbanisme. Afin de se conformer à cette exigence, l'Arrondissement a déposé une demande de modification du Plan afin d'inclure le terrain du 5350-5400, avenue Henri-Julien dans un secteur autorisant une hauteur de 3 à 5 étages. Déplorant l'absence de données tangibles justifiant la demande, le comité mixte a affirmé qu'il considère que les impositions liées aux vues auraient dû être nuancées par la prise en compte de différents facteurs, dont la présence de feuilles dans les arbres du jardin des Carmélites et la croissance de la végétation depuis la réalisation de l'étude d'impact des vues en 2010. De plus, le comité s'est dit en désaccord avec le principe d'imposer des contraintes permanentes à un site au regard d'une situation d'occupation qui, selon toute vraisemblance, est limitée dans le temps. Il est d'avis que les paramètres de développement urbain qui ont des implications sur toute la communauté d'un quartier ne devraient pas être asservis aux conditions d'occupation d'un seul groupe de personnes. Ainsi, le comité considère que la densification du secteur est souhaitable et a recommandé de poursuivre le cadre bâti des bâtiments résidentiels voisins du projet, de 5 à 7 étages, en permettant une hauteur de 5 étages, du moins en bordure de l'avenue Henri-Julien (sur la partie sud du terrain qui est la plus éloignée du monastère). En désaccord avec la facture architecturale du projet proposé, totalement asservie par les impositions liées aux vues plutôt qu'en dialogue avec le cadre bâti environnant, il a formulé certaines recommandations à ce sujet de manière à ce que

celui-ci soit bien intégré au contexte.

Façadisme

Dans la poursuite de la thématique de l'intégration des nouveaux projets au sein du cadre bâti existant, le CJV, de concert avec le CPM, s'est penché sur le projet de conversion de l'ancien bain public Hushion dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Propriété de la Ville de Montréal, le bâtiment est abandonné depuis son incendie en 1988 et a récemment été acquis par un organisme qui vise à le convertir en logement social pour en faire une maison d'hébergement temporaire pour des femmes en difficulté et leurs enfants. Ce projet a été présenté au comité mixte car il visait une modification au Plan d'urbanisme à la « Liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans laquelle le bain public est inscrit. Lors de la première présentation, en l'absence d'une étude patrimoniale et urbaine ainsi que d'une analyse poussée concernant toutes les possibilités de conservation ou de remplacement du bâtiment, le comité mixte n'avait pu se positionner sur les options proposées.

L'option proposant la conservation du volume avant et de la façade principale et l'ajout d'un nouveau volume à l'arrière a été retravaillée et proposée lors d'une seconde présentation au comité mixte en juillet 2018. Appuyant l'aspect programmatique du projet, le comité mixte a toutefois jugé qu'il restait un nombre important d'éléments à travailler et à préciser. Enfin, soulignant la responsabilité de la Ville dans le mauvais état du bâtiment, le comité a insisté sur la nécessité d'une contribution financière de la Ville à la réalisation du projet afin de compenser son apparente négligence dans l'entretien du bâtiment dont elle était propriétaire.

La dernière version du projet, présentée en novembre 2018, proposait l'évocation de la volumétrie arrière de l'ancien bain public par la création d'un volume similaire en brique rouge. Très satisfait de l'évolution du projet depuis la première présentation, le comité mixte a souligné le grand défi qu'il représente, puisqu'il doit conjuguer la conservation de la façade, l'intégration de l'agrandissement au cadre bâti, les besoins de l'organisme et la viabilité financière du projet. Le comité mixte a émis plusieurs recommandations en vue de favoriser une adaptation aux changements climatiques, notamment celle de planter des arbres de gros calibre afin

d'augmenter la canopée et de diminuer l'effet d'îlot de chaleur. Enfin, le comité a encouragé les concepteurs à s'assurer de la durabilité des matériaux prévus dans un souci de pérennité.

Cela dit, et bien qu'il comprenne qu'en raison du mauvais état du bain Hushion on ne puisse conserver que sa façade et une partie du volume avant, le comité mixte a voulu saisir l'occasion pour interpeller la Ville sur la récurrence de plus en plus grande du recours au façadisme comme pratique de conservation du patrimoine à Montréal³. Il a par conséquent recommandé à la Ville de mener une réflexion approfondie sur cette pratique.

Création d'un parc-nature

Pour la première fois depuis sa création, le Comité Jacques-Viger a déposé un mémoire à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), de concert avec le Conseil du patrimoine de Montréal, dans le cadre des consultations publiques sur le projet de création d'un parc-nature sur une partie de l'ancienne gare de triage Turcot. Situé à l'intérieur de l'écoterritoire de la Falaise Saint-Jacques créé en 2004, ce site présente une opportunité exceptionnelle de renforcer le réseau des espaces verts du territoire montréalais et d'accentuer la connectivité humaine, végétale et faunique dans un secteur dominé actuellement par l'industrie et le transport. Le comité mixte a appuyé l'intention de renforcer la connectivité du site avec la trame verte présente au sud du canal de Lachine, le parc Angrignon, l'Institut Douglas, la rive fluviale et, au-delà, l'écoterritoire des rapides de Lachine et l'archipel du Saint-Laurent. Le boisé de la falaise Saint-Jacques constitue le seul milieu dit naturel de l'écoterritoire. Les nouveaux espaces dits naturels seront donc créés de toute pièce sur une friche industrielle. Le comité mixte a vivement appuyé l'intention de la Ville de privilégier la conservation de la falaise en tant qu'espace naturel et d'y créer une zone de biodiversité. Afin de réduire l'impact de l'activité humaine sur le site, il a soutenu que l'accessibilité par le public au site de la falaise devrait être contrôlée, notamment en limitant la multiplication de sentiers.

D'ailleurs, afin d'atténuer les effets de l'enclavement de ce site, qui complexifie l'enjeu de connectivité entre les espaces naturels, le comité a recommandé la création de passages fauniques.

³ Voir à ce sujet le texte « Le façadisme comme stratégie de conservation du patrimoine ? » à la page 22 du Rapport d'activités 2018 du Conseil du patrimoine de Montréal.

Voyant ce projet comme une opportunité de créer une réserve naturelle, le comité mixte a encouragé la Ville à développer un véritable laboratoire d'expérimentation qui permettra de tester des concepts innovants de création d'espaces naturels. Il a appuyé la volonté de reconstitution de plans d'eau et de milieux humides, en rappel de la présence historique du lac Saint-Pierre. Enfin, il a également souligné le potentiel de mise en valeur des découvertes archéologiques liées à l'ancien village de Saint-Henri-des-Tanneries.



PRÉOCCUPATIONS DU CJV

VAUQUELIN

LIEUTENANT DE VAISSEAU

1728-1772

LOUISBOURG - QUÉBEC

Indépendamment des projets qui lui ont été présentés pour avis, le CJV est préoccupé par plusieurs enjeux d'aménagement et d'urbanisme qui touchent la métropole. Cette section vise à sensibiliser les élus et l'administration municipale à ces enjeux afin d'aider à la planification des projets.

Adaptation aux changements climatiques

À l'échelle métropolitaine, l'adoption en 2012 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) a entraîné une forte pression à la densification du territoire. Le CJV reconnaît que ce processus de densification est souhaitable dans une perspective de développement durable de la ville. Néanmoins, il constate que plusieurs projets de densification qui lui sont soumis sont principalement conçus dans une vision immobilière avec peu de considération pour la qualité de l'aménagement des espaces verts ainsi que pour la porosité des sols. En effet, la construction d'immeubles en hauteur semble reposer trop souvent sur l'aménagement de vastes stationnements souterrains qui occupent de larges portions des îlots. La construction en tréfonds de ces aires de stationnement limite la capacité de plantation d'arbres à grand déploiement ainsi que la capacité d'absorption des eaux de ruissellement par le sol. Ainsi conçus, les projets de grande hauteur contribuent à la création d'îlots de chaleur et diminuent la capacité des infrastructures de gestion de l'eau à résister aux épisodes pluviaux de forte intensité. Le CJV tient à rappeler que l'atteinte des objectifs de développement urbain durable devrait viser autant la réduction des gaz à effet de serre par le transfert modal dans les transports – action favorisée par le développement d'une ville compacte dont le développement est orienté sur les nœuds de transport en commun – que l'adaptation de la ville aux changements climatiques. Il semble essentiel pour le CJV de développer une vision de la densité qui n'est pas préoccupée principalement par la dimension immobilière de manière à considérer l'ensemble des enjeux dans la planification et la conception des projets de forte densité.

Pérennité des aménagements

Au cours des dernières années, il a été constaté par le Comité Jacques-Viger que plusieurs projets de réaménagement d'espaces publics urbains planifiés sur le territoire de la ville de Montréal concernaient des sites aménagés il y a à peine 20 à 30 ans. Ainsi, en 2016, un projet de réaménagement de la place Jacques-Cartier était proposé alors que l'aménagement actuel a été inauguré en 1997. Plus près de nous, une consultation

publique a été organisée afin de recueillir les opinions des usagers sur la possibilité de réaménager l'avenue McGill College, un projet initialement inauguré en 1992, soit vingt-six ans plus tôt.

L'un des principes essentiels du développement urbain durable est l'économie des ressources. Bien que les objectifs derrière chacun de ces projets puissent être louables, il est important de rappeler que la reconstruction fréquente des espaces urbains afin de les mettre au goût du jour est une grande source de surconsommation de matériaux et d'énergie.

Deux stratégies de gestion des espaces urbains devraient donc guider les pratiques de l'administration publique :

- d'une part, accorder un grand soin à l'entretien et à la préservation des qualités physiques et matérielles des espaces publics afin de les maintenir le plus longtemps possible;
- d'autre part, élaborer des plans de gestion et d'entretien à long terme des espaces publics afin d'assurer la réfection régulière des aménagements.

Une meilleure conservation de la qualité matérielle des espaces publics permettrait d'accorder une part plus importante des budgets d'aménagement à la création de nouveaux espaces plutôt qu'à la réinvention des espaces existants dont l'aménagement est encore relativement récent.

Mandat du Comité Jacques-Viger

Le Comité Jacques-Viger constate qu'au cours des dernières années, plusieurs modifications au Plan d'urbanisme visaient à apporter des changements réglementaires sur de vastes portions de territoire sans étudier de projet spécifique. Un exemple d'un tel projet de règlement est la création d'une zone de très grande hauteur dans le centre-ville de Montréal lors de l'adoption de la Stratégie centre-ville. Le Plan d'urbanisme autorisant désormais la construction d'immeubles de plus grande hauteur, ceux-ci sont alors étudiés uniquement en arrondissement sans que le conseil municipal s'y penche. De plus, ces modifications réglementaires excluent toute intervention du Comité Jacques-Viger, puisque celui-ci remet un avis au conseil municipal uniquement lorsque les projets nécessitent un changement au Plan d'urbanisme ou lorsqu'ils sont adoptés par le biais du recours à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

À l'opposé, des projets de petite ampleur qui nécessitent une modification du Plan d'urbanisme et donc un avis

du Comité Jacques-Viger sont régulièrement étudiés. Dans cette perspective, le CJV s'interroge sur son rôle en complémentarité des autres instances consultatives de la Ville. D'emblée, il considère que sa position lui permet d'avoir une vision d'ensemble des transformations qui affectent la ville et de souligner au conseil municipal certaines tendances, positives ou négatives, qu'ils constatent afin de formuler des recommandations. En référence aux mentions du CJV dans le Plan d'urbanisme, il se positionne comme un défenseur de la qualité en matière d'architecture, d'architecture de paysage, de design urbain et d'urbanisme auprès des élus de l'ensemble de l'appareil municipal et souhaite promouvoir ce rôle à l'aube de l'adoption d'un Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture.



RECOMMANDATIONS S'ADRESSANT À LA VILLE

À la lumière des projets qu'il a analysés en 2018, le CJV fait les recommandations suivantes à la Ville :

En regard, des différents projets sur lesquels il a émis un avis ainsi que de ses préoccupations générales par rapport à l'aménagement de la ville, le Comité Jacques-Viger émet les recommandations suivantes :

1. Intégrer la réflexion sur le paysage en amont de processus de planification et de conception des projets;

Le CJV constate que l'atteinte des objectifs de qualité et de durabilité est le résultat d'une réflexion transdisciplinaire en amont des projets d'aménagement. Ainsi, les projets qui atteignent le mieux ces objectifs sont ceux qui se préoccupent autant de verdissement et de gestion de l'eau que de densification, et ce, dès les premières actions de planification de projet. Le CJV encourage ainsi la Ville à exiger la réalisation de plans directeurs d'aménagement des espaces verts de manière simultanée au dépôt des projets, voire à intégrer des architectes paysagistes au sein de ses équipes de planification afin de promouvoir une vision intégrée de l'aménagement du territoire.

2. Prendre en compte l'impact sur le patrimoine bâti et paysager des projets réglementaires de densification;

À travers ses avis, le CJV constate que l'inscription du processus de densification est une menace certaine pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine. L'augmentation des limites de hauteur permises, voire l'introduction de minimums de hauteur, peut rendre non réglementaire la volumétrie existante des bâtiments de même qu'exercer une pression immobilière forte, favorisant les démolitions. Ces impacts semblent sous-estimés dans les projets présentés au CJV.

• Développer un cahier des bonnes pratiques en matière de façadisme;

Relativement à la dernière recommandation, le CJV constate le recours de plus en plus fréquent au façadisme, soit l'intégration de la façade de bâtiments anciens, dans le cadre de la réalisation de nouveaux projets immobiliers. Il invite donc la Ville à effectuer une réflexion à ce sujet et à développer un cahier des bonnes pratiques en la matière afin de guider les promoteurs dans l'élaboration de leurs projets.

• Bonifier les programmes de subvention pour le logement social et communautaire lorsque de tels logements sont aménagés dans des immeubles d'intérêt patrimonial (tout particulièrement lorsque ces bâtiments sont de propriété municipale).

La réutilisation de bâtiments municipaux vacants à des fins sociales et communautaires est une initiative positive. Néanmoins, la Ville doit être consciente des coûts importants pour les groupes communautaires qui sont liés à la rénovation et à l'entretien à long terme de ces bâtiments. Ainsi, il ne devrait pas être du ressort d'organismes indépendants de défrayer les coûts liés au mauvais entretien de bâtiments municipaux. La bonification des programmes de subvention permettrait de faciliter la récupération des bâtiments municipaux désaffectés à d'autres fins en ayant un impact minimum sur la faisabilité et la vitalité des projets à long terme pour les organismes communautaires.



BILAN DES ACTIVITÉS DU CJV

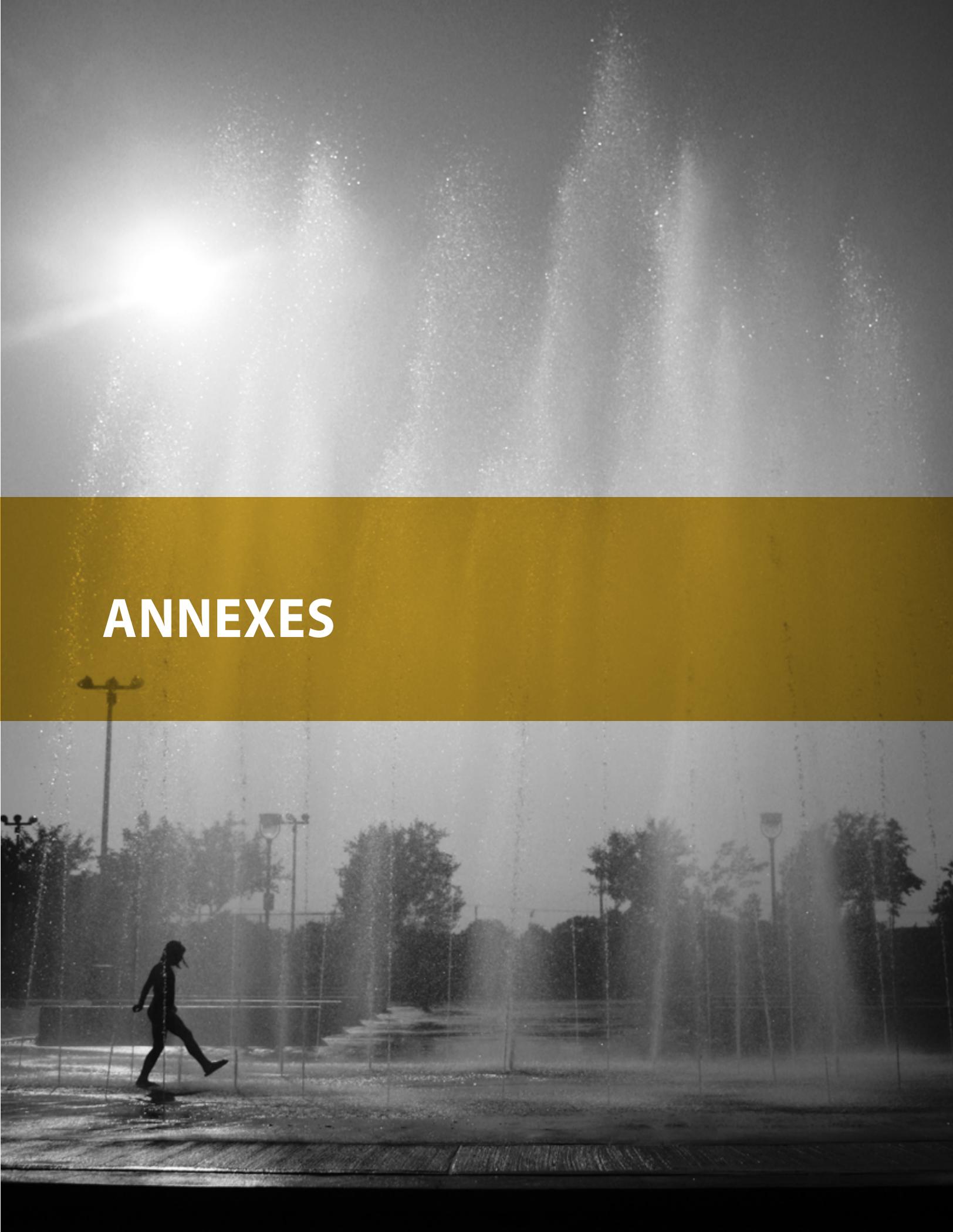
En 2018, le CJV a participé à 14 réunions, dont 9 conjointement avec le Conseil du patrimoine de Montréal en comité mixte. Ces réunions ont mené à la production de 15 avis (4 du CJV et 11 du comité mixte).

Types de projets vus par chaque instance

Nature du projet	CJV	COMITÉ MIXTE
Modification au Plan d'urbanisme	●	
Modification au Plan d'urbanisme visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cité, classé ou déclaré)		●
Projet dérogatoire (article 89, paragraphes 1, 2, 3 et 5 de la Charte de la Ville)	●	
Projet dérogatoire (article 89, paragraphes 1, 2, 3 et 5 de la Charte de la Ville) visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cité, classé ou déclaré)		●

Mémoire déposé à l'Office de consultation publique de Montréal

Le CJV, conjointement avec le Conseil du patrimoine de Montréal, a déposé un mémoire à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre des consultations portant sur le projet de création d'un parc-nature sur une partie de l'ancienne gare de triage Turcot. Ce mémoire fait notamment état des considérations du comité mixte pour la protection et la mise en valeur de l'écoterritoire de la Falaise Saint-Jacques, la gestion de ses abords et la mise en valeur de son patrimoine. Le document peut être consulté sur le site Internet du CJV.



ANNEXES

ANNEXE 1

Liste des avis et commentaires produits en 2018

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des avis produits par le CJV et le comité mixte durant l'année 2018. Les avis deviennent publics lorsque les projets concernés font l'objet d'une décision du conseil municipal. Ils sont alors mis en ligne sur le site Internet du CJV. Les avis préliminaires et les commentaires, destinés aux responsables du projet à la Ville ainsi qu'aux concepteurs, ne sont pas publics.

Projet	Nature du projet	Type d'avis	
		CJV	Comité mixte
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville			
Modification du taux d'implantation	Modification au Plan d'urbanisme afin d'éliminer le taux d'implantation minimal dans certaines zones le long du boulevard Gouin et dans le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet		Avis (1)
Arrondissement d'Anjou			
Secteur de la place Chaumont	Modification au Plan d'urbanisme	Commentaire (1) et avis (1)	
Arrondissement de Lachine			
Maison mère des sœurs de Sainte-Anne de Lachine 1950, rue Provost	Conversion de l'ensemble conventuel en un ensemble mixte à dominance résidentielle		Avis (1)
Site Meadowbrook	Modification au Plan d'urbanisme en concordance avec le Schéma d'aménagement	Avis (1)	
Secteur situé entre les rues Notre-Dame, Saint-Pierre et Berge-du-Canal	Modification au Plan d'urbanisme afin de remplacer l'affectation du sol	Avis (1)	
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal			
Ancienne propriété Berson et Fils 3880, boulevard Saint-Laurent	Réaménagement du site		Avis (1)
Projet résidentiel 5350-5400, avenue Henri-Julien	Projet de modification au Plan d'urbanisme pour la réalisation d'un projet résidentiel		Avis (1)
Arrondissement Le Sud-Ouest			
Ancien bain public Hushion 757, rue des Seigneurs	Transformation de l'ancien bain Hushion en un édifice de logements pour une clientèle ayant besoin d'aide		Avis préliminaires (2) et avis (1)
Arrondissement de Montréal-Nord			
Programme particulier d'urbanisme Pie-IX	Modification au Plan d'urbanisme pour concordance	Commentaire (1)	
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles			
Rue Sherbrooke Est	Modification au Plan d'urbanisme afin d'arrimer les secteurs de densité le long d'un tronçon de la rue Sherbrooke Est avec le Plan de développement urbain, économique et social de la rue Sherbrooke Est	Avis préliminaire (1)	

Projet	Nature du projet	Type d'avis	
		CJV	Comité mixte
Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie			
Plan de conservation des lieux de culte d'intérêt			Avis préliminaire (1)
Cadre de réflexion sur les bâtiments de type <i>shoebox</i>	Développement d'un outil		Avis préliminaire (1)
Arrondissement de Ville-Marie			
1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest	Démolition des bâtiments et construction d'un immeuble mixte de 15 étages		Avis (2)
Office de consultation publique de Montréal			
Ancienne gare de triage Turcot	Aménagement d'un parc-nature		Mémoire (1)

ANNEXE 2

À propos de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

La procédure en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal vise à permettre la réalisation d'un projet d'envergure ou de nature exceptionnelle, même s'il déroge à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement, pour les éléments suivants :

1. Un équipement collectif ou institutionnel;
2. De grandes infrastructures;
3. Un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou ayant une superficie de plancher supérieure à 15 000 m²;
4. De l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement;
5. Un immeuble patrimonial classé ou cité ou un projet situé dans un site patrimonial classé, déclaré ou cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

Le projet doit cependant respecter les objectifs et les dispositions du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Cette note n'a aucune valeur juridique. Elle a pour seul but de faciliter la compréhension du mandat du Comité Jacques-Viger. Se référer à la Charte de la Ville de Montréal pour le texte officiel (RLRQ, C-11.4), disponible en ligne : legisquebec.gouv.qc.ca.

Crédits photographiques

- Couverture ***Skyline de Montréal vue du parc du Mont-Royal*** © Mathieu Dupuis, Tourisme Montréal
- p. 7 ***Fonderie Darling - Quartier éphémère*** © Hugo St-Laurent, Tourisme Montréal
- p. 17 ***Cycliste au milieu d'une route enneigée*** © Alison Slattery, Tourisme Montréal
- p. 23 ***Place Vauquelin*** © Eva Blue, Tourisme Montréal
- p. 27 ***Vue sur le centre-ville*** © Simon Laroche
- p. 31 ***Wilensky - façade*** © Paul Shio, Tourisme Montréal
- p. 33 ***Design urbain*** © Lucie Poulin, Tourisme Montréal

Comité Jacques-Viger

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Téléphone : 514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cjv

Note

Date : Le 18 novembre 2019

Objet : **Erratum – Rapport d’activités 2018 du Comité Jacques-Viger**

Veillez prendre note qu’une erreur s’est glissée à la page 22 du Rapport d’activités 2018 du Comité Jacques-Viger.

En effet, dans la section « Mandat du Comité Jacques-Viger », vous auriez dû lire : « Un exemple d’un tel projet de règlement est la création d’une zone de très grande hauteur dans le centre-ville de Montréal lors de l’adoption du *Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville.* » (correction en italique).

Merci de votre compréhension.



Patrick Marmen, président

Comité Jacques-Viger